

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 septembre 2014

CP2014_09_6
id. 1105

L'an deux mille quatorze le vingt neuf septembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

*M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX,
M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. HEBRAL, M. LAVABRE, M. MARTY,
M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET*

Absent(s) :

M. CAMBON

**INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF ET PROFESSIONNEL DE TARN-
ET-GARONNE
RÉFORME DE MATÉRIEL DE TRANSPORT**

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente un dossier émanant de l'IMEP de Tarn-et-Garonne à Mimizan-Plage concernant la réforme d'un matériel de transport.

Suite à une panne mécanique irréparable, il s'avère nécessaire de remplacer le véhicule Renault Clio utilisé pour les déplacements professionnels et le transport d'enfants.

Le concessionnaire CITROËN, situé à Mont-de-Marsan, a proposé la reprise de ce véhicule pour un montant de 250,00 € TTC.

Je vous propose donc de réformer le véhicule Renault Clio utilisé pour les déplacements professionnels et le transports d'enfants.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prononce la réforme du matériel suivant de l'IMEP de Tarn-et-Garonne à Mimizan-Plage, utilisé pour les déplacements professionnels et le transport d'enfants :

– N° inventaire :	779 / 2609
– Désignation :	Renault Clio 6239 RE 40
– Année d'achat :	2005
– Valeur brute :	10 673,00 €
– Cumul amortissements :	10 673,00 €
– Valeur de reprise :	250,00 €

- Précise que ce véhicule sera repris par le concessionnaire CITROËN, situé à Mont-de-Marsan, pour un montant de 250,00 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET